

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	28/02/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	17
Qui ont pris part à la délibération :	24

Étaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Anne FALGUEYRETTES (procuration à Emilie CHABRIER), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Michel ALBESPY), Isabelle JOFFRE (pouvoir Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04- AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac » de l'exercice 2024 :

Le résultat de la section de fonctionnement s'analyse ainsi :		
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2024	3 850.00 €	
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024	13 064.23 €	
= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	- 9 214.23 €	
+ Résultat de fonctionnement 2023 reporté sur 2024	37 518.81 €	
Soit un résultat de fonctionnement de 2024 cumulé à affecter en 2025 :	28 304.58 €	A
Le résultat de la section d'investissement s'analyse ainsi :		
Recettes d'investissement de l'exercice 2024	0.00 €	
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2024	0.00 €	
= Résultat d'investissement de l'exercice 2024	0.00 €	
+ Résultat d'investissement 2023 reporté sur 2024	0.00 €	
Soit un résultat d'investissement de 2024 à reporter en 2025 :	0.00 €	B
Recettes d'investissement de 2024 restant à réaliser sur 2025	0.00 €	
- Dépenses d'investissement 2024 restant à réaliser sur 2025	0.00 €	
Soit un résultat d'investissement des restes à réaliser de 2024 sur 2025 :	0.00 €	C
Soit un Résultat d'investissement 2024 cumulé y compris les restes à réaliser (compte 001 Dépenses d'investissement)	0.00 €	D= B+C

Accusé de réception en préfecture 012-200064665-20250313-20250313-04-BF Reçu le 17/03/2025	BESOIN DE FINANCEMENT 1/ Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum ouverture du besoin de financement)	0.00 €	E
	2/ Report en recettes de fonctionnement R002 (F=A-D)	28 304.58 €	F=A-E

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le 17/03/2025
Transmise en Préfecture le
17/03/2025